

ADAPAC

Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze
29 av de la Garenne Verte 19100 BRIVE TEL.05.55.17.63.90 MAIL. Adapac.aaf@adapac.fr



Notre service de Soutien ménager

Bénéficiaire d'un coup de pouce dans vos tâches ménagères quotidiennes parce que vous êtes débordé c'est possible !

L'ADAPAC peut vous proposer une assistance ménage accessible et adaptée à vos besoins, même de façon temporaire !

Nos aides à domicile réalisent des missions très variées définies avec vous selon vos besoins :

- Le ménage, le repassage, l'organisation du logement,**
- Les courses, la préparation de repas,**
- Et même la garde de vos enfants...**

L'association propose 2 modes d'intervention : **le service d'employés de maison** (vous êtes employeur de l'intervenant) **et le service d'auxiliaires de vie** (vous n'êtes pas employeur de l'intervenant).

Les coordinatrices de l'association peuvent planifier des **interventions en urgence et ponctuellement** à tout moment, si vous sortez d'une hospitalisation, ou si vos proches ont besoin de s'absenter temporairement ou de « souffler un peu ».

Elles réalisent une première visite à domicile **et définissent avec vous l'organisation des interventions souhaitée avant le début de l'accompagnement**. Elles réalisent ensuite des enquêtes régulières pour veiller à la qualité des prestations réalisées. **Une évaluatrice interne accompagne les auxiliaires de vie dans leurs pratiques.**

Le recours à une aide à domicile est accessible :

- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% sur l'ensemble des frais engagés sans plafond de revenus.**
- Vous pouvez choisir une solution adaptée à vos revenus et à vos besoins :**
- Voici les coûts horaires complets avant toutes les déductions possibles :**
 - **recours au service mandataire = aide à l'emploi direct d'une employée de maison** : l'ADAPAC a établi un prix de revient complet pour s'occuper de tout chez vous, avant déduction du crédit d'impôt applicable.
 - **recours au service prestataire= service d'auxiliaire de vie** : l'ADAPAC a établi un prix de revient complet avant déduction du crédit d'impôt applicable.

Le prix indiqués sont des prix maximum : nous appliquons des tarifs moins élevés pour les personnes âgées, en situation de handicap, pour la garde d'enfants et pour les sorties d'hospitalisation dans certains cas (voir plaquettes).

L'association s'occupe à votre place de toutes les formalités liées à l'aide à domicile, même si vous êtes employeur (service mandataire).

L'ADAPAC est une association bénéficiant de l'agrément qualité ministériel Services à la Personne : elle ne pratique pas de marge commerciale sur les prix proposés, et doit garantir la continuité de son service et la qualification de ses intervenantes.